

MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

151, rue Saint-Joseph C.P. 220 Sainte-Félicité (Québec) GOJ 2K0

Tél.: 418 733-4628 Fax: 418 733-8377

Courriel: ste-felicite@lamatanie.ca

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

AVIS PUBLIC
PROMULGATION-RÈGLEMENT NUMÉRO 147
ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXATION, LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS, LE SALAIRE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité qui s'est tenue le lundi, 13 janvier 2025 à 19h00 à la salle Alphonse-Simard du Centre communautaire de Sainte-Félicité et qu'il a été pris en considération le sujet suivant :

*Adoption-Règlement numéro 147 établissant les taux de taxation, la rémunération des élus, le salaire des employés de la Municipalité de Sainte-Félicité pour l'exercice financier 2025.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible sur le internet de la Municipalité de Sainte-Félicité au <u>www.sainte-felicite.ca</u> .

Donné à Sainte-Félicité, ce 15 jour du mois de janvier 2025.

Yves Chassé, GMA Directeur général Greffier-trésorier